



Éditorial. La vieillesse a-t-elle un sens... financier ?

Michel Bouvier

DANS **REVUE FRANÇAISE DE FINANCES PUBLIQUES** 2011/2 N° 114 , PAGES III À IV
ÉDITIONS **LEXTENSO**

ISSN 0294-0833

DOI 10.3917/rffp.114.0000b

Date de mise en ligne : 04/08/2025

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-revue-francaise-de-finances-publiques-2011-2-page-III?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Lextenso.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Éditorial

La vieillesse a-t-elle un sens... financier ? (1)

Avec la question du financement de ce qu'il est convenu d'appeler le « handicap vieillesse », les finances publiques ont très certainement atteint les limites de leurs capacités à satisfaire les besoins des individus vivant en société. Les États depuis l'Antiquité n'ont pas cessé de prendre en charges ces besoins. Ce furent d'abord la sécurité matérielle (police, défense) et même spirituelle (religion), les communications (voirie), la justice ou encore le développement économique (grands travaux hydrauliques). Ensuite, on le sait, la santé, l'éducation, la culture, les loisirs, l'environnement... vinrent s'ajouter à une liste de plus en plus longue de secteurs concernés.

Autrement dit, l'État, et dans certains cas jusqu'à quasi épuisement, a progressivement contribué à financer des services de plus en plus liés à la vie quotidienne des citoyens, jusqu'à atteindre aujourd'hui un stade ultime, celui des dernières années de leur existence. La conjonction de facteurs aussi divers que l'allongement de la durée de la vie, l'éclatement des familles, l'étroitesse des logements, le chômage... font que les personnes âgées handicapées doivent, faute de solidarité familiale, être aidées par le secteur public. Or, au même moment, ce dernier se trouve confronté à des déficits et à un endettement jamais atteints, liés en grande partie à une succession de crises économiques se répercutant sur les ressources et les dépenses publiques.

La réponse à la question sociale, ou plus encore existentielle, qui est posée en l'espèce ne peut se limiter à des solutions financières publiques ou privées. Cela parce que l'on se trouve face à une situation inédite qui tente d'intégrer au sein d'une rationalité gestionnaire un

(1) Pour poursuivre les réflexions qui suivent nous renvoyons le lecteur au compte rendu du colloque (sur www.fondafip.org) organisé par FONDAFIP et le Centre de finances publiques de l'Université de Poitiers le 25 mars sur le thème « Finances publiques et vieillissement ». Les actes de cette rencontre seront publiés par la RFFP.

état difficile à saisir, parce qu'évolutif et vécu de manière inégale, selon les individus : celui de la vieillesse. Parfois en effet, ce qui peut apparaître comme une solution pragmatique relevant du bon sens commun n'est pas en mesure de produire des effets positifs.

Ne conviendrait-il pas avant tout de s'attacher à mieux identifier les notions de vieillesse et de handicap ? Un travail de conceptualisation s'avère nécessaire qui pourrait aboutir à se demander s'il existe un réel sens financier à la vieillesse ; s'il ne serait pas plus pertinent de considérer que dans une société certains individus sont à un moment ou à un autre de leur vie frappés d'un handicap qui, du fait de leur situation économique et sociale, ne peut être pris en charge que par le secteur public.

Au final, et plutôt que d'imposer un paradigme financier en réponse à une question philosophique, il serait plus justifié de procéder de manière inverse ce qui participerait implicitement d'un renouvellement de deux disciplines en apparence bien éloignées, la philosophie et les finances publiques.

Michel BOUVIER